

Dossier de mariage

Vous avez comme projet de vous marier à Gradignan ? Voici le déroulement de la démarche pour bien préparer votre événement.

Retrait de dossier : avec ou sans rendez-vous

Le dossier de mariage est à retirer auprès du service état-civil avec ou sans rendez-vous aux horaires d'ouverture de la mairie.

Pour prendre rendez-vous, compléter le formulaire en bas de page.

Dépôt de dossier : prendre rendez-vous

Afin de faciliter les démarches et permettre un meilleur accueil lors des **dépôts de dossier de mariage**, ceux-ci se font **uniquement sur rendez-vous** :

- › Lundi de 13h à 18h,
- › Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h à 15h30.

Pour prendre rendez-vous, compléter le formulaire en bas de page.

Pour toute info, contacter le service état-civil par téléphone : **05 56 75 65 12 / 05 56 75 65 02.**

Informations générales

L'un des deux futurs époux doit se présenter pour retirer un dossier qui précisera les pièces à fournir. Le dépôt du dossier se fera en présence des deux époux sur rendez-vous.

CONTACT

PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES, AFFAIRES
PUBLIQUES

**SERVICE AFFAIRES CIVIQUES ET JURIDIQUES –
ÉTAT-CIVIL**

Hôtel de Ville
Allée Gaston Rodrigues

33170 Gradignan

 0556756500

 0556756502

 0556756512

 Courriel



MAIRIE DE GRADIGNAN

Allée Gaston Rodrigues
CS 50105
33173 Gradignan cedex
Téléphone :
+33 (0) 5 56 75 65 00

HORAIRES :

- » le lundi de 13h à 19h
- » du mardi au vendredi de 8h à 16h
- » le samedi de 9h à 12h (permanence État Civil uniquement)